

## Le référent sécurité

(\*) Cette obligation article L4644-1 du code du travail. A noter qu'il n'y a pas de terme obligatoire de cette fonction

**Article L4644-1** - Créé par L<sup>o</sup>I n°2011-867 du 20 juillet 2011 - art. 1 (V) réforme service santé au travail  
I. L'employeur désigne un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.  
Le ou les salariés ainsi désignés par l'employeur bénéficient, à leur demande, d'une formation en matière de santé au travail dans les conditions prévues aux [articles L. 4614-14 à L. 4614-16](#).

### OBJECTIFS

- Comprendre les réglementations santé sécurité
- Connaître rôle et mission du référent.
- Acquérir les connaissances (outils, indicateurs et les obligations diverses
- Identifier les acteurs externes et internes
- Evaluer les risques
- Proposer des missions de préventions

### PRE-REQUIS

Pas de pré-requis

### DUREE

3 jours

### MODALITES INSCRIPTION

Date limite inscription : nous consulter

### TARIF – FINANCEMENT

246,66 €/jour

Possibilités de prise en charge : nous consulter

### EVALUATION – CERTIFICATION – ATTESTATIONS

- Attestation de fin de formation
- Evaluation des acquis

### CONTENU – PROGRAMME

#### JOURNEE 1

Le rôle et les missions du référent

Réglementaire –opérationnel

Les obligations de l'entreprise dans les différents domaines où la connaissance des règles de santé sécurité est importante

Les sources juridiques en santé sécurité

Sources du droit et la hiérarchie des textes

Les textes applicables codes du travail et sécurité sociale

Les obligations d'affichages  
Rôles et missions des acteurs externes, internes  
Les responsabilités en santé sécurité  
L'obligation de résultat  
Responsabilité pénale et civile – la délégation de pouvoir

*En pratique : Préparer un audit synthèse pour faire l'inventaire de la situation de l'entreprise (points forts et à améliorer)*

## **JOURNEE 2** : les obligations et l'organisation de l'entreprise

L'évaluation des risques – le document unique  
Les registres, vérifications et documents obligatoires  
Registre sécurité – registre danger grave et imminent  
L'obligation et l'organisation des contrôles périodiques (rapport, traçabilité, suivi)

Les indicateurs de sécurité  
Taux de cotisation  
Taux de fréquence, de gravité  
Les informations et formations  
Les documents informatifs  
Règlement intérieur  
-note de service  
- livret d'accueil  
Fiche d'accueil  
Information  
Fiche accueil et obligation  
Utilisations des matériels et produits  
Formation, autorisation, habilitation  
(Secourisme, incendie, électricité, levage, bruit etc.)

Organiser sa documentation et son information  
Veille réglementaire, documents, organisme à connaître, site internet d'intérêt

*EN PRATIQUE : Préparer un plan d'action*

## **JOURNEE 3** : travail sur les documents des stagiaires et de l'entreprise et apport de connaissances

Enquêtes et analyse des accidents  
Le travail avec les DP et le CHSCT  
Le rapport annuel du CHSCT  
Les entreprises extérieures (plan de prévention, protocole de transport)  
Les fiches de données sécurités, le suivi les obligations d'informations internes externes  
Les fiches de formation suivi et plan de formation  
Rédaction de consignes ou préparation de note de service

Quelques spécificités actuelles information  
Les TMS  
Le stress, les RPS  
Pénibilité et les fiches d'exposition

## METHODES MOBILISEES ET MODALITES D'EVALUATION

- Méthodes pédagogiques participatives et interactives (centrées sur l'apprenant)
- Apports théoriques, exposés de techniques, travaux de recherche en collectif avec restitution
- Partages d'expérience et ateliers de simulation
- Exercices (sur logiciel en fonction des formations), mise en situation, création de support, QCM, jeu de rôles, ....
- Support remis en fin de formation pour certaines formations (guide mémo technique, synthèse) ...
- Formation dispensée en présentiel et/ou en distanciel

## ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Locaux, formations, certifications, examens : 100% Handi Possible

Contact :

**05 55 45 16 16**

[formationcontinue@limoges.cci.fr](mailto:formationcontinue@limoges.cci.fr)